Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY

Tél: 02 37 18 05 85 Fax: 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM	2024	0	93
Catégorie	Culture et sport		
Nombre de pages	1	/	1
Paraphe			

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

Terrain d'honneur impraticable

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

ARRETE

- ART 1 En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.
- ART 2 Les entrainements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits du vendredi 22 novembre 2024 à partir de 9 h 00 au dimanche 24 novembre 2024 à minuit.

Ampliation adressée au:

- District d'Eure et Loir.

JOUY, le 21/11/2024

Pour le Maire de JOUY Et par délégation,

L'adjoint,

Jean SEIGNEURY

Emetteur: PADLPAPITE

Affiché le : 21 11 24 Retiré le : 22 25

Annexes: Non[X] O[] Voir accueil

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le :

-et de l'affichage le : 21/11/21/....